

**Anciens résidents de la RUA ou non,
habitants d'Antony et de partout dans le monde,
nous sommes**

**« Les Amis de la résidence Universitaire Jean Zay »
et nous vous appelons à agir avec nous pour :**

Défendre la RUA et le logement social étudiant, et particulièrement tous les logements étudiants et équipements collectifs présents sur le site d'Antony.

Défendre et promouvoir, notamment sur la ville d'Antony, toutes les actions universitaires et culturelles mises en œuvre par les résidents (en particulier au sein des Groupes d'Études).

Favoriser les rencontres et les échanges entre le campus universitaire et son environnement local, national et international.

Sensibiliser le public à l'intérêt architectural de la RUA, conçue par un disciple de Le Corbusier.

Exprimez votre soutien ou/et devenez membre de l'association

Je souhaite être contacté(e) pour une visite du site de la RUA
Je soutiens les actions de l'AARUA et souhaite être informé(e)
Je souhaite devenir membre de l'AARUA

NOM : Prénom :

Profession :

Ancien(ne) résident(e) oui non si oui dates.....

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone: Signature :

Je verse 10€ 20€€ (soutien)

à l'ordre de l'AARUA

A renvoyer à AARUA 14, rue des Hautes Bièvres 92160 Antony

Ou par mail amis.rua@hotmail.fr

***Une histoire, un patrimoine
architectural et social uniques***

**La Résidence Universitaire
Jean Zay
à Antony (92)
DOIT AVOIR UN AVENIR**



***Face aux menaces actuelles
nous en appelons à tous*** ➡

AARUA 14, rue des Hautes Bièvres 92160 Antony
Association loi 1901
site <http://amisrua.antony.free.fr>

La RUA : 50 ans et (presque) toutes ses dents !

Construite au début des années 50, la Résidence Universitaire d'Antony comprenait 8 bâtiments dont 5 pour des étudiants célibataires (chambres) et 3 pour des jeunes ménages (F2). Elle abrite toujours plus de 2.000 étudiants, venus de France mais aussi de tous les pays du monde.



Conçue par Eugène Baudoin, membre de l'Académie des Beaux Arts disciple de Le Corbusier, une architecture originale souvent ignorée. L'association organise des visites du site.

Avec ses loyers modérés, son restaurant universitaire, sa bibliothèque, sa salle de spectacles, ses équipements sportifs, son dispensaire, son jardin paysager, ses logements accessibles aux étudiants handicapés ainsi que des crèches, une école, elle est à l'époque **une structure unique en France pour le logement social étudiant**, gérée par le CROUS¹.

Ses **groupes d'études**, où les étudiants peuvent partager leurs connaissances, accéder à tous les ouvrages qui leur sont utiles, guidés par des «professeurs conseillers», ont permis à des milliers de résidents et aussi à

¹Centre Régional des Oeuvres Universitaires

des étudiants antoniens non-résidents de mener à leur terme leurs études malgré leur origine sociale modeste et d'occuper des postes de responsabilité en France comme à l'étranger, après avoir vécu des moments d'échanges intenses entre étudiants du monde entier et appris la force de la solidarité et de la vie collective.

La casse a commencé, l'architecture a été malmenée. 7 bâtiments demeurent, en partie rénovés entre 1989 et 1991. Le « pavillon B » (420 chambres) a été détruit en 1986 remplacé par la Sous-Préfecture et 5000 m² de bureaux. Le commissariat (devenu très excentré) a été construit dans son prolongement.

Les crèches ont été fermées. Les autres équipements survivent, parfois difficilement. Les Groupes d'Etudes représentent un des aspects les plus originaux de la RUA, notamment pendant la quinzaine culturelle où l'art, la solidarité internationale, sont au cœur des débats.

Une vingtaine d'ateliers d'artistes sont également installés à la RUA, un espace d'art contemporain vient d'ouvrir et la Municipalité, tout en souhaitant la destruction au moins partielle de Résidence, utilise ses locaux : la maternelle accueille des enfants du quartier, des classes sont hébergées pendant la reconstruction d'écoles de la ville, le gymnase est utilisé pour entraîner des équipes sportives ..

Les étudiants ont des idées, les besoins existent, il faut donner un avenir à la RUA.

Le projet de la Ville d'Antony et de la CAHB⁽¹⁾ : dynamiser ou détruire ?

Notre réaction aux choix affichés

« Privilégier des petites unités à de grandes résidences comme Jean Zay » :

Ces « unités », qui ne seront pas gérées par le CROUS, auront des loyers beaucoup plus élevés. De plus, seul un campus multifonctionnel, qui soit également un **pôle attractif** pour la ville, donne aux étudiants la possibilité réelle d'étudier, de se cultiver, de se rencontrer et d'échanger dans de bonnes conditions.

« S'occuper de la demande locale » :

Accueillant des étudiants de France et du monde entier, la Cité-U d'Antony a toujours été bien plus qu'une résidence à vocation locale. Elle doit le rester. C'est cette mixité de public qui en fait la richesse, l'intérêt et qui participe au rayonnement de la ville, y compris sur le plan international.

(1) Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre

« Antony ne peut et ne doit pas supporter 2500 logements étudiants » :

Contrevérité : gérés par le CROUS avec subventions de l'Etat, ces logements ne coûtent pour le moment un centime ni à la ville ni à l'agglomération. Penser trouver en proche banlieue parisienne 10 hectares à consacrer au logement étudiant est illusoire. Les logements détruits à Antony ne pourront donc aucunement être compensés ailleurs.

« Ouvrir une voie de communication entre la Ville et le Parc de Sceaux » :

Prétexte : actuellement des voies existent, comme nous le rappelons (p 5). La destruction d'une partie de la RUA, loin d'ouvrir de nouveaux espaces, créerait en fait les conditions (attendues par certains) d'une densification immobilière sans précédent sur le terrain libéré.

Rénover et développer la Résidence universitaire Jean Zay, c'est préparer l'avenir

Plaque tournante géographique, au croisement des universités, grandes écoles, IUFM ou IUT de Sceaux, Châtenay, Orsay, Paris ... desservie par les **2 gares du RER B Antony et la Croix-de-Berny**, les 11 hectares de la Résidence Universitaire d'Antony sont au cœur des enjeux de ce siècle .

L'Avenir ne serait-il pas de faire, de ce pôle stratégique, un formidable instrument au service de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de la culture...L'espace offert aux étudiants par la République dans l'après guerre, redynamisé, repensé dans une prospective à long terme et dans la concertation, est l'occasion rêvée d'une œuvre plus grande, plus conséquente, plus prestigieuse, plus vivante, plus démocratique encore qu'un opéra ou musée, et honorant le 21^e siècle . Son site et son histoire, le jardin paysager intérieur, méritent mieux qu'une spéculation immobilière locale irréflechie, sans substance et destructrice.

Des menaces déjouées..

Si l'on peut regretter que les autorités universitaires (Ministère, CROUS) n'aient pas joué tout leur rôle pour l'entretien et la modernisation de la cité, c'est bien à l'arrivée de Patrick Devedjian (UMP) à la tête de la Ville en 1983 que les menaces se sont précisées :

1986 : Fermé pour «travaux» (jamais réalisés), le bâtiment B, laissé volontairement à l'abandon, malgré un projet de rénovation, sera détruit pour céder la place à la Sous-préfecture et à un centre d'affaires.

1989 : la majorité municipale de droite fait voter une ZAC sur le bâtiment C pour le détruire à son tour mais la mobilisation est forte et l'opération est cette fois bloquée par le CROUS et l'État, qui engagent des travaux sur la plupart des bâtiments, à l'initiative du Ministre de l'Education.

1995 : les attaques se multiplient contre les crèches et le bâtiment G est cette fois dans le collimateur. Une nouvelle mobilisation et plusieurs semaines d'occupation du restaurant universitaire empêcheront la casse et la municipalité devra renoncer à son projet. Le Recteur de Versailles, en liaison avec le Crous annonce à la presse en Juillet 96 un moratoire de ...5 ans.

2001 : en septembre, la droite municipale exige du Conseil qu'il vote en urgence une Convention avec le CROUS pour permettre à la SEM 92 (structure du Conseil Général du 92) de réaliser une étude intégrant la « démolition partielle de la résidence ». Les élus d'opposition protestent, des élus nationaux interviennent, le dossier « urgent » traîne en longueur, jusqu'à l'été 2004.

2004 : NOUVELLE TENTATIVE, NOUVEL ÉCHEC ...

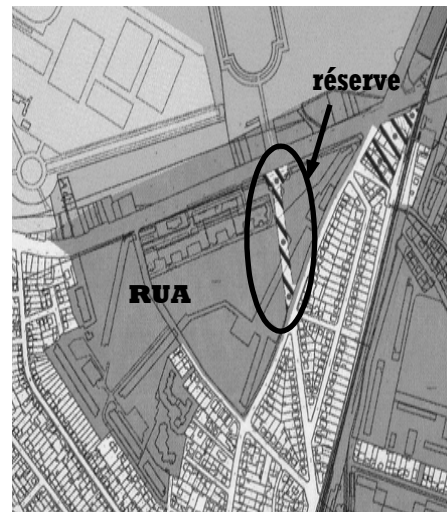
En Août 2004, P. Devedjian tente un nouveau joker pour étouffer la RUA : l'article 66 de la loi « relative aux libertés et responsabilités locales » qu'il fait voter en tant que ministre.

Extrait : « Les biens appartenant à l'État et affectés au logement des étudiants sont transférés (...) aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à assumer la charge de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations et de l'équipement des locaux destinés au logement des étudiants. Ce transfert se fait à titre gratuit .. »

Dès le 15 décembre 2004, avant la publication des décrets d'application de la loi, la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) alors présidée par P. Devedjian, vote la demande de transfert et son Président confirme sa volonté de détruire une partie de la RUA.

Cependant, l'opération échoue juridiquement car la résidence universitaire Jean Zay est presque entièrement propriété du CROUS de Versailles (les emprunts que rembourse le CROUS à l'Office départemental HLM courent jusqu'en 2019). Elle n'est donc pas un « bien appartenant à l'État » mais un « bien appartenant à un Établissement Public Administratif » .

Les mauvais coups 2007



La Ville utilise le PLU (Plan Local d'Urbanisme) contre la RUA

L'un des «emplacements réservés» prévus (3142 m²) dans le projet PLU présenté début 2007, traverse la Résidence Universitaire(voir plan ci dessus).

L'objectif affiché est d'ouvrir une voie de communication entre le centre-ville et le parc de Sceaux, débouchant en perpendiculaire sur la A86, face à l'entrée du Parc.

Une allée piétonne existe déjà, entre les bâtiments, il s'agit donc d'autre chose ; l'emplacement menace de destruction un bâtiment, des équipements (centre sportif, cafétéria, salle de spectacles), et même l'espace vert au cœur de la résidence.

La municipalité affirme «ne pas avoir de projet définitif»... Ne soyons pas dupes, l'«ouverture» de la Résidence Universitaire sur la Ville risque de n'être, si nous n'y prenons pas garde que la chronique d'une casse annoncée.

Pour nous, c'est non !!

Petites manipulations pour projets inavouables

L'échec de 2004 a obligé les tenants de la réduction de la RUA à rechercher d'autres armes.

L'arme permanente : l'immobilisme

La Résidence Jean Zay a plus de 50 ans, elle a besoin de gros travaux. Des mises en conformité sont indispensables. Ne pas engager les fonds nécessaires en se satisfaisant d'un ripolnage épisodique est un moyen de laisser les bâtiments, voire la sécurité se dégrader..

Il n'y a plus ensuite qu'à faire un constat de vétusté.. et demander la fermeture. Il y a donc urgence à engager des travaux.

L'arme secrète : le « cavalier législatif »

Patrick Devedjian cherchait à faire sauter le verrou maladroitement posé dans le texte de la loi d'Août 2004 (ci-contre). Un « ami » sénateur a profité d'une loi sur la Fonction Publique Territoriale pour y ajouter un « article additionnel » modifiant l'article 822-1 du code de l'Education concernant les « biens appartenant à l'Etat », afin d'y « accrocher » la résidence universitaire d'Antony :

L'amendement UMP (article 66 bis)

1° Dans la première phrase du quatrième alinéa, après les mots : « biens appartenant à l'Etat », sont insérés les mots : « ou à un établissement public ».

2° Dans la deuxième phrase du cinquième alinéa, après les mots : « à l'Etat », sont insérés les mots : « ou, le cas échéant, à l'établissement public ».

Avec la connivence du Ministre Brice Hortefeux :

« Je comprends parfaitement le fond de votre proposition, monsieur le sénateur des Hauts-de-Seine, même si je suis obligé de constater qu'elle s'intègre quelque peu curieusement dans ce projet de loi relatif à la Fonction Publique Territoriale. Et d'ajouter «toutes nos amitiés et notre bon souvenir à Patrick Devedjian ! (Rires sur les travées de l'UMP.) »

Extrait des minutes du Sénat

Maintenir la capacité sur le site en rénovant, c'est nécessaire et c'est possible

Nous avons tous dans notre entourage, en particulier en Île-de-France, des jeunes qui « galèrent » pour trouver une chambre de bonne, une co-location, à des tarifs démentiels. Pouvons-nous accepter l'idée de la réduction du nombre de logements étudiants, alors même qu'il faut en construire des milliers ?

Des chiffres qui parlent d'eux mêmes pour l'Île-de-France :

*Nombre d'étudiants :
environ 600.000*

*Nombre de chambres en résidences universitaires :
environ 15.000...*

Réduire la RUA : un gâchis inacceptable qu'il faut dénoncer :

Compte tenu du montant modéré des loyers (environ 130€ la chambre à la RUA et 210€ pour un F2 avec possibilité d'APL), les cités universitaires comme la RUA Jean Zay offrent aux étudiants moins favorisés la possibilité de poursuivre leurs études. Le CROUS doit en garder la gestion et jouer tout son rôle.

Actuellement l'absence de rénovation et d'entretien rend des dizaines de chambres inhabitables à Antony. Mais aujourd'hui l'Etat préfère verser des APL aux étudiants pour qu'ils se logent (souvent dans de mauvaises conditions) dans le secteur privé plutôt que d'investir dans la rénovation de la RUA, en en donnant les moyens au CROUS !

Des choix que nous ne partageons pas.

La mobilisation grandit pour empêcher la casse et donner un avenir à la RUA

D'anciens résidents devenus médecins, enseignants, techniciens, assistantes sociales, etc... en poste en France ou à l'étranger se coordonnent pour dénoncer le gâchis.

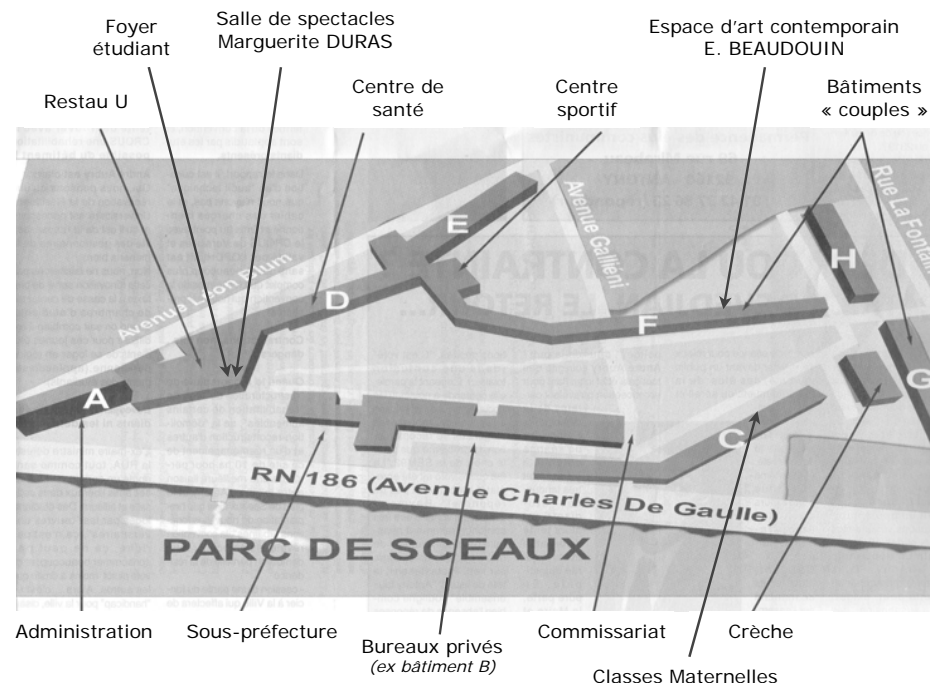
Des élus sont intervenus, députés, sénateurs de gauche. Les élus d'opposition à Antony et nombre d'Antoniens ont exprimé leur volonté du maintien de la RUA pendant l'enquête publique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (cf. p 5)

Le Conseil régional a affirmé sa volonté de développer le logement social étudiant. Pascale Le Néouanic, conseillère régionale et élue d'Antony vient de faire préciser l'avenir des terrains de la RUA dans le cadre du SDRIF (Schéma directeur de la Région Île-de-France. Rapport CR 29-07, Février 2007) :

«La Résidence Universitaire d'Antony située à proximité immédiate d'infrastructures de transports en commun doit se voir garantir l'usage de ses sols à l'hébergement étudiant.»

Un « essai » à transformer !

Un pôle attractif Un véritable lieu d'échange et de vie



Pour les résidents mais aussi pour tous les Antoniens qui le souhaitent, La RUA c'est :

DES GROUPES D'ÉTUDES
DANS 19 DISCIPLINES
(POUR LES ÉTUDIANTS RÉSIDANTS
ET NON-RÉSIDANTS)

+

UNE ÉCOLE MATERNELLE
POUR LES ENFANTS DES RÉSIDANTS
ET DE LA VILLE

UN DISPENSAIRE

+

DES ESPACES VERTS
AVEC DES JEUX POUR ENFANTS

UN CENTRE SPORTIF
(TERRAINS DE TENNIS,
SALLE DE MUSCULATION,
SPORTS COLLECTIFS)

+

DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS
(ESPACE D'ART CONTEMPORAIN,
FOYER ÉTUDIANT,
SALLE DE SPECTACLES...)